11001

IVECO BUS

ANNULE ET REMPLACE AA 06/10/06980 11001

ATTESTATION D'AMENAGEMENT
D'UN VEHICULE EMPLOYE AU TRANSPORT EN COMMUN DE PERSONNES
(arrêté ministériel du 2 juillet 1982 modifié relatif au transport en commun de personnes)

N° 15/09/16374 - UFR 0008

L'aménagement du véhicule décrit ci-après autorise le transport en commun de personnes dans les conditions suivantes :

Genre : TCP — **Type : SFR160**

Marque : IRISBUS — **Carrosserie : CAR**

N° d'identification du véhicule : VNESFR1600M009496

NOMBRE MAXIMAL DE VOYAGEURS
(y compris le personnel du véhicule)

CONFIGURATIONS ASSISES

	TRANSPORT D'ADULTES				TRANSPORT D'ENFANTS			
	A	B	C	D	E	F	G	H
Conducteur	1	1	1	1	1	1	1	1
Convoyeur	0	0	0		0	0	0	
Assis	63	59	59		63	59	59	
Sièges à assise relevable	0	0	0		0	0	0	
Nombre maximal de handicapés en fauteuil roulant	0	0	1		0	0	1	
Accompagnateurs(s) obligatoires(s)	0	0	0		0	0	0	
Debout	(a) 31	(a) 29	(a) 25	(a)	(b) 0	(b) 0	(b) 0	(b)
Nombre maximal de personnes pouvant être transportées	95	89	66		64	60	61	

(a) Suivant les limites d'exploitation fixées par l' article 71
(b) Exceptionnellement, en application de l' article 75, à l' initiative de tout organisateur de services spéciaux de transports publics réservés aux élèves.

CONFIGURATIONS COUCHEES

	TRANSPORT D'ADULTES			
	I	J	K	L
Conducteur	1	1	1	1
Convoyeur				
Couchés				
Assis				
Accompagnateur obligatoire couché				
Assis				
Autres personnes adultes (sauf convoyeur) couchées				
Assises				
Nombre maximal de personnes pouvant être transportées				

Sous les réserves générales de l'arrêté ministériel susvisé et les conditions particulières suivantes :

CONDITIONS PARTICULIERES

Le véhicule doit être équipé d'extincteur(s) conforme(s) aux dispositions de l'article 64 de l'arrêté ministériel susvisé
Les véhicules doivent être équipés d' une boite de premiers secours et d' une lampe autonome, hormis ceux affectés à un service visé à l'article 74
Le véhicule est muni d' un ralentisseur en application de l' art. 69 bis
Vitesse maximale autorisée sur autoroute : 100km/h
Le véhicule est équipé de feux de détresse à l'ouverture des portes
Le véhicule est équipé d' un avertisseur sonore de recul

Fait à ANNONAY , le 18 SEP. 2015
le constructeur

IVECO FRANCE
Société Anonyme au capital de 92 856 130 Euros
1, rue des Combats du 24 août 1944 - Porte E
69200 Vénissieux Cedex
RCS 419 683 818 LYON